ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Pakistan

Question écrite n° 51091

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la progression des talibans au Pakistan. Il désire connaître la position de la France à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation au Pakistan. Le Pakistan connaît aujourd'hui une situation difficile. La signature d'accords avec les islamistes dans la vallée de Swat a constitué un mauvais signal qui a fait naître des craintes d'une extension à tout le pays de l'influence et de la prise de pouvoir des extrémistes. Le ministère des affaires étrangères et européennes a exprimé, à plusieurs reprises, sa très forte préoccupation concernant la dégradation du contexte sécuritaire du pays. Lors de son déplacement au Pakistan, du 22 au 27 avril 2009, M. Pierre Lellouche, alors représentant spécial pour l'Afghanistan et le Pakistan, a également exprimé auprès de ses interlocuteurs l'inquiétude de la France à propos de la situation sécuritaire au Pakistan et de ses conséquences pour la stabilité de la région, rappelant que le Pakistan avait un rôle essentiel dans la stabilisation de l'Afghanistan. Le Gouvernement pakistanais a pris conscience du danger que représentaient ces accords passés avec les mouvements extrémistes. Depuis début mai, Islamabad mène des opérations militaires d'envergure dans ces zones et tient un discours très ferme sur sa volonté d'éradiquer ces militants armés implantés dans les différents districts de la vallée de Swat. Il va de soi, dans le contexte actuel, que le Pakistan doit continuer à assurer la plus grande vigilance quant à la sécurité des installations stratégiques nationales. Comme l'a rappelé le Président de la République lors de son entretien avec le Président pakistanais, Asif Ali Zardari, le 15 mai 2009, la France est disposée à approfondir sa coopération avec le Pakistan en matière de lutte anti-terroriste, ainsi que dans tous les domaines qui favoriseraient la paix civile et le développement du pays. Dans le cas précis des opérations en vallée de Swat, nous avons manifesté notre soutien en accordant une aide de 12,3 millions d'euros pour les populations déplacées suite à ces combats, que l'on estime à près de 2,5 millions de personnes. Il importe qu'au-delà des opérations militaires, l'État pakistanais puisse reprendre toute sa place dans ces districts et y ramener la stabilité. La lutte contre le terrorisme ne peut en effet se limiter à des actions militaires. Elle doit s'accompagner d'une restauration de l'autorité et des services de l'État dans ces zones, afin de fournir aux populations civiles les prestations essentielles en matière de justice, santé, éducation et sécurité.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51091
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE51091

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5214
Réponse publiée le : 21 juillet 2009, page 7204